

L'ANALYSE DE RISQUES



Le code du bien-être au travail donne à l'employeur le cadre nécessaire pour établir sa politique en matière de bien-être des travailleurs, afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.



QU'EST-CE QU'UNE ANALYSE DES RISQUES ?

L'analyse de risques, c'est **étudier les conditions d'exposition des travailleurs aux dangers et aux risques** identifiés dans l'entreprise.

Cette analyse de risque intervient à tous les niveaux (de l'individu à l'organisation dans son ensemble, en passant par les équipes).

NE CONFONDEZ PAS RISQUE ET DANGER

- **DANGER** : propriétés intrinsèques d'un équipement, substance, processus de travail... pouvant causer des dommages sur la santé des travailleurs.
- **RISQUE** : Possibilité qu'un dommage se concrétise en cas d'exposition à ce danger.

QUELLES SONT LES ÉTAPES D'UNE ANALYSE DE RISQUES ?



Identifier les dangers.

Dépistez les sources possibles d'accidents et de maladies professionnelles et identifiez les personnes exposées.



Analyser et évaluer.

Détectez les risques éventuels qui peuvent être présents sur le lieu de travail. L'évaluation des risques permet de classer les risques selon un degré d'importance.



Réduire/Supprimer le risque.

Déterminez les mesures de prévention à mettre en place.



Selon la législation, la responsabilité finale de l'analyse de risques incombe à l'employeur. À ce titre, vous êtes responsable du lancement, de l'exécution et de la mise à jour de l'analyse des risques.



L'ANALYSE DE RISQUES



L'ANALYSE DES RISQUES DÉBOUCHE SUR UN PLAN DE PRÉVENTION
POUR VOTRE ENTREPRISE QUI PLANIFIE LES MESURES DE PRÉVENTION À METTRE EN PLACE :

LE PLAN DE PRÉVENTION

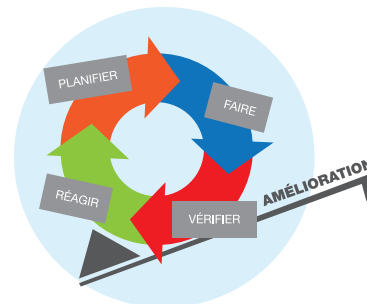
Le plan de prévention tient compte de la hiérarchie des mesures de prévention :

- Prévention primaire (élimination des risques à la source)
- Prévention secondaire (protection collective / protection individuelle)
- Prévention tertiaire (mesures d'urgence et premiers soins)

Les mesures de prévention visent à s'adapter :

- à la nature des activités
- aux groupes spécifiques de travailleurs
- à l'exposition de tous les groupes concernés (personnel, intérimaires, visiteurs, fournisseurs, etc.)

La réalisation d'une analyse des risques suit les étapes de la **roue de Deming** pour la gestion de la qualité de son action. Un suivi et une correction des actions régulières sont des éléments essentiels pour parvenir à un système dynamique de gestion des risques.



QUELQUES OUTILS PRATIQUES POUR METTRE EN PLACE UNE ANALYSE DE RISQUES DANS VOTRE ENTREPRISE ?

BROCHURE DU SPF EMPLOI : cette publication présente différentes méthodes à l'analyse des risques.

LA MÉTHODE SOBANE : proposée par le SPF Emploi, cette méthode est une démarche globale et participative.

LES GUIDES DE CONCERTATION DÉPARIS : ils permettent d'aborder l'ensemble d'une situation de travail, de manière participative, en se basant sur l'activité réelle de travail, afin de déterminer des actions permettant d'améliorer les conditions de travail au niveau ergonomique

LA MÉTHODE KINNEY : elle prend en considération 3 éléments permettant l'évaluation d'un risque. La probabilité, l'exposition et les conséquences du risque.

OIRA : les outils OIRA sont adaptés aux petites entreprises pour entamer des actions de prévention, ils sont développés par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) de l'Union européenne.

LE CESI, À VOS CÔTÉS

Les Conseillers en prévention du CESI peuvent effectuer dans votre entreprise des analyses de risques dans votre entreprise dans les domaines suivants : sécurité, hygiène, ergonomie, risques psychosociaux...

[CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE >](#)

[CONTACTEZ-NOUS >](#)

